

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE DIALOGUE ET D'INFORMATION DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2017

Quartier Saint-Germain

en présence de Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Vice-Président du Conseil départemental de Paris

Chantal LAMBERT-BURENS, Ajointe au Maire chargée de la petite enfance et Présidente du conseil de quartier Saint-Germain

Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement déléguée aux Seniors et à la lutte contre l'exclusion

James GARNERI, Capitaine de police du commissariat des 5^e/6^e arrondissements

TRAVAUX DE L'INSTITUT DE FRANCE

Les travaux de l'auditorium de l'Institut de France sont entrés dans leur dernière phase laquelle devrait s'achever avant l'été 2018.

La rue Mazarine sera alors rouverte à la circulation et fera l'objet d'un réaménagement fin 2018, début 2019.

Le double sens de circulation rue de Seine entre la rue Mazarine et la rue des Beaux-Arts, mis en place afin de faciliter les entrées dans le quartier par les quais, sera supprimé et le stationnement existant précédemment rétabli. L'Institut de France envisage de ravalier le mur de son bâtiment côté rue Mazarine..

DU CHANGEMENT RUE DE BUCI

La rue de Buci bénéficie depuis 30 ans d'un statut spécifique qui régit les livraisons, les accès à la rue ainsi que la vitesse de circulation des véhicules.

Ses larges trottoirs, sur lesquels nombre d'établissements bénéficient d'une autorisation de terrasse, de contre-terrasse ou d'étalage, contribuent à sa notoriété auprès des habitants du secteur et des touristes.

Cependant, la situation actuelle n'est pas satisfaisante, notamment quant à la conciliation de l'occupation du domaine public et de la circulation piétonne, d'où des contrôles réguliers de la DPSP et de la police.

Par ailleurs, la profusion d'éléments implantés sur les trottoirs contribue à dégrader l'esthétique de la rue.

C'est la raison pour laquelle le Maire du 6^e a pris la décision de modifier la situation et de remplacer les terrasses et contre-terrasses par une terrasse unique : le passage existant précédemment entre la terrasse et la contre-terrasse sera ramené d'1,80 m à 1,60 m et se trouvera entre la terrasse et la chaussée de manière à sanctuariser le passage des piétons. Ce changement s'accompagnera d'une nouvelle réduction de la vitesse de circulation.

ENCADREMENT DES LOCATIONS TOURISTIQUES

Les locations régulières de meublés touristiques peuvent dans certains cas générer de nombreuses nuisances pour les copropriétés concernées sans parler de la concurrence déloyale qui est faite au secteur hôtelier et des conséquences que cela peut avoir sur la baisse de population dans certains quartiers.

Il faut rappeler toutefois qu'il est possible de louer sa résidence principale jusqu'à 120 jours par an. Au-delà, un loueur a l'obligation de compenser cette location auprès de la Mairie de Paris.

Depuis le 2 octobre 2017, les loueurs de meublés de tourisme doivent déposer une déclaration en ligne, qui leur permet d'obtenir sans délai un numéro d'enregistrement. Ce nouveau dispositif concerne aussi bien les loueurs en résidence principale (120 jours maximum) que les résidences non principales (secondaires, pied à terre, « vacants »...) ainsi que tous types de locaux : habitation, autres usages (commerces...) et parties de logements (chambres chez l'habitant, hors chambres d'hôtes- voir ci-dessous). Des contrôles sont réalisés régulièrement par les agents de la Mairie de Paris, en particulier dans le centre de la capitale.

LE SQUARE LAURENT PRACHE RÉAMÉNAGÉ

Dans les prochains mois, le square Laurent Prache fera l'objet d'un réaménagement. Une première phase consistera à refaire le sol, tout en protégeant les racines des arbres actuellement très exposés, à planter une nouvelle végétation et à ouvrir le square côté parvis de l'église Saint Germain des Prés.

Dans un deuxième temps, le projet du conseil de quartier Saint Germain, présidé par Chantal LAMBERT-BURENS, consistant à revégétaliser le cloître abbatial, sera réalisé par les services des parcs et jardins.